

# Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi

## Déclaration du groupe des Entreprises

Il est rare qu'un avis du CESE mette en lumière autant de paradoxes français. Dans le domaine de l'aquaculture notre pays possède des avantages naturels exceptionnels de par la taille et la richesse de son littoral, notamment dans les outre-mer. Il a aussi le meilleur système de formations des futurs exploitants et une recherche performante. Notre culture gastronomique offre aux produits de la mer des débouchés importants à l'intérieur de nos frontières. Enfin, la demande mondiale de ces produits est en forte croissance ce qui donne des perspectives économiques de nature à attirer les investissements.

Avec 86 % d'importation de notre consommation de produits aquatiques, ce secteur génère un déficit commercial très important. Et pourtant, selon l'avis, depuis 25 ans, dans notre pays, aucune entreprise nouvelle de pisciculture marine n'a été créée.

Voilà un paradoxe difficile à expliquer. Une grande partie du travail lié à cet avis a été de remonter la chaîne des causes pour faire des préconisations pertinentes afin que cette situation s'améliore.

L'une des raisons qui est systématiquement revenue dans nos discussions est la complexité administrative liée à l'activité. La gestion des fonds du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), par exemple, et leur abondement par l'État et les Régions est source de lenteurs, de contradictions et donc de découragement. À partir de cet exemple, il est évident qu'il nous faut repenser la gouvernance de la filière en ne la faisant dépendre que d'un seul ministère. C'est pourquoi nous nous réjouissons que le gouvernement nouvellement nommé ait déjà mis en œuvre notre recommandation de « Faire relever l'aquaculture et la pêche d'une structure interministérielle en charge de l'alimentation durable, disposant d'un véritable pouvoir de décision, ou d'un ministère aux compétences élargies : alimentation, agriculture, pêche, aquaculture et forêt ». C'est une excellente nouvelle.

Dans le même esprit, il faut soutenir les créations, les transmissions et le développement des entreprises aquacoles, notamment en mettant en place une cellule nationale spécialisée pour instruire les dossiers relevant d'ICPE. Mettons-nous à la place des chefs d'entreprises concernés qui doivent monter des dossiers différents, parler à des administrations différentes, attendre des réponses venant de différents services et subir la concurrence de pays moins exigeants en matière de sécurité alimentaire et de traçabilité. Les instructions sont longues, coûteuses en temps et en énergie et donc décourageantes. Ainsi, ces démarches empêchent la création, l'agrandissement et la

transmission d'entreprises et font que nous sommes dans la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Enfin, il faut aider les consommateurs dans leurs choix en leur fournissant plus d'informations au sujet des provenances, modes d'élevage et parcours des produits. Nous pourrions ainsi leur donner davantage confiance et développer la production nationale.

Sous l'impulsion des deux rapporteuses, nous avons, pour beaucoup d'entre nous, découvert un monde nouveau. Dans ce secteur pour lequel notre pays a tant d'atouts, nous devrions prétendre à la première place européenne.

Pour toutes ces raisons le groupe des entreprises a voté cet avis.